Règlement # 02-2023 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de remplacement

Aire de protection des ouvrages de captage d'eau potable de Saint-Pamphile

Annexe 7
Carte 4

Aire de protection

- immédiate (rayon de 30m)
- intermédiaire bactériologique (isochrone 200 jours)
- intermédiaire virologique (isochrone 550 jours)
- éloignée

Localisation

- Puits

Système hydrique

- Plan d'eau
- Cours d'eau
- Marais

Limite administrative

- Limite municipale

N E S W

0 100 200 400 mètres

1:10 000

MRC de L'Islet

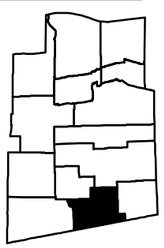

MRC de L'Islet ©

Reproduction du rapport Akifer
produit pour la Ville de Saint-Pamphile

Projection: MTM, Nad83, fuseau 7 (1996)

Réalisé par: Service de l'aménagement du territoire

Toute représentation du territoire ayant une échelle autre que les données d'origine ne peut être considérée comme exacte.
L'interprétation des données doit être faite avec vigilance.